



Par délibération du 27 novembre 2018, le Conseil municipal a décidé de convoquer les électeurs et les électrices, en vue de leur consultation, dimanche 17 mars 2019, sur la question suivante :

"Face à la situation actuelle de la Communauté de communes du Seignanx marquée par :

- La hausse de 43% de la fiscalité sur les ménages en 2016, avec l'instauration de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
- L'exclusion de la majorité municipale tarnosienne de l'exécutif communautaire,
- L'échec dans le domaine du développement économique et de l'emploi (Allées Shopping),
- La faiblesse des investissements communautaires en faveur de Tarnos (19 %),

ÊTES-VOUS FAVORABLE À CE QUE LA VILLE DE TARNOS CONTINUE D'EXIGER DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SEIGNANX :

- Une baisse du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
- Une représentation significative de la majorité municipale dans l'exécutif et une pleine coopération avec toutes les communes membres,
- Une réévaluation de l'attribution de compensation figée depuis 2009, malgré l'essor économique réalisé à Tarnos, générant la majeure partie des recettes fiscales perçues par la Communauté de communes,
- Une répartition plus équitable des investissements sur les différentes communes?"

IL DEVRA ÊTRE RÉPONDU PAR « OUI » OU PAR « NON » À LA QUESTION POSÉE.

MODALITÉS DE VOTE

Dimanche 17 mars, de 8h à 18h, dans votre bureau de vote habituel, muni·e·s d'une pièce d'identité.